

# TROPHEE DE BORDEAUX 2017

Golf de Bordeaux Lac les 1<sup>er</sup> et 2 avril

## RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.  
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

## I – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte à tous les joueurs licenciés à une fédération reconnue et répondant aux exigences des règles du Statut Amateur. Tous les joueurs licenciés en France devront être titulaires d'un **Certificat Médical de non contre indication à la pratique du golf qui devra avoir été enregistré par leur club à la date limite des inscriptions, faute de quoi l'inscription sera rejetée.**

## II – FORME DE JEU

Stroke Play / 36 trous / 18 trous par jour / Classement sur l'addition des 2 tours.

- **2 séries Messieurs** comprenant **78 joueurs maximum, d'index 4,5<sup>(\*)</sup> à 11,4 et 11,5 à 18,4**
- **1 série Dames** comprenant **21 joueuses maximum, d'index 11,5<sup>(\*)</sup> à 26,4**

(\*) Les index minimum indiqués pourront être revus à la baisse pour correspondre à la limite retenue pour la participation au Grand Prix de Bordeaux.

Dans chaque série, les participants seront retenus en prenant en compte d'abord les joueurs de moins de 17 ans titulaires de la licence or Elite de l'année en cours possédant un index inférieur aux limites fixées ci-dessus, puis l'ordre du Mérite National Amateur, puis l'ordre des index. Le comité d'organisation dispose de 16 wild-cards (incluses dans les quotas fixés précédemment) pour des joueurs et joueuses ne répondant pas aux critères ci-dessus.

Si une série n'est pas complète, il sera possible d'augmenter d'autant le nombre d'inscrits dans l'autre série.

**L'ordre du mérite et l'index pris en compte sont ceux de la date de clôture des inscriptions.** Les joueurs licenciés auprès d'une Fédération étrangère devront fournir une attestation d'index pour la même date.

Programme prévisionnel :

Terrain	Série	Vendredi 31/03	Samedi 01/04	Dimanche 02/04	Marques de départ
<b>Les Etangs</b>	<b>Messieurs</b>	<i>Entrain<sup>mt</sup></i>	<b>78</b>	<b>78</b>	Blanches
<b>Les Etangs</b>	<b>Dames</b>	<i>Entrain<sup>mt</sup></i>	<b>21</b>	<b>21</b>	Bleues

### Départage :

En cas d'égalité pour l'attribution du titre dans chaque série, le départage se fera en **play-off « trou par trou »** immédiatement après l'arrivée du dernier joueur. Dans tous les autres cas, le départage se fera sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trous, puis, si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant. De plus, le Comité de l'épreuve peut décider de substituer ce 2<sup>ème</sup> mode de départage à celui de « trou par trou » dans le cas où les play-offs ne pourraient se dérouler normalement et/ou complètement.

### Départs :

Lors du 1<sup>er</sup> tour, le tirage des départs se fera en respectant l'ordre des index à l'intérieur de chaque vague. Les horaires seront communiqués à partir du vendredi 31 mars à 12H00.

Les départs du 2<sup>ème</sup> tour se feront dans l'ordre inverse des résultats.

### III – ENGAGEMENTS

#### III-1/ INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

Les engagements sont à adresser par écrit, **au plus tard le vendredi 24 mars 2017 à minuit**, à :

A.S. Golf de Bordeaux-Lac  
« Trophée de Bordeaux »  
Avenue de Pernon - 33300 BORDEAUX

Aucun engagement par téléphone, fax ou e-mail ne sera pris en considération.

Les inscriptions ne sont recevables que dans la mesure où elles mentionnent le **nom, prénom, adresse, n° de licence et index**.

L'entraînement gratuit est prévu le vendredi 31/03 sur réservation auprès du golf.

Les engagements devront être accompagnés du montant des droits d'inscription fixés comme suit (chèque à l'ordre de l'A.S. du Golf de Bordeaux-Lac) :

	Extérieurs	Licencié AS Bordeaux-Lac
Adultes	<b>70 €</b>	<b>35 €</b>
Jeunes nés de 1992 à 1998	<b>35 €</b>	<b>20 €</b>
Jeunes nés en 1999 ou après	<b>20 €</b>	<b>10 €</b>

#### III-2/ FORFAITS

Tout forfait devra être notifié au Comité de l'épreuve par écrit au plus tard le mercredi 30 mars à minuit. Tout joueur déclarant forfait après reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

### IV – INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement de l'épreuve serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, un tour commencé ne devrait pas être annulé mais repris ou continué lorsque les conditions le permettent, quitte à le repousser au jour suivant.

Dans le cas où il serait impossible de terminer le dernier tour, le classement définitif sera établi en ne prenant en compte que le ou les tours joués dans leur intégralité.

### IV – PRIX

Seront attribués :

Messieurs	2x3 prix en brut
Dames	2 prix en brut 2 prix en net

En cas d'absence injustifiée d'un joueur à la remise des prix, son prix sera remis au joueur suivant dans le classement.

### V - COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs ou supérieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.

Renseignements téléphoniques :

- au **06 13 67 59 37**,
- à partir du 6 février,
- de 11h00 à 13h00 et de 17h00 à 19h00

Bulletin d'inscription disponible  
sur le site Internet de l'Association Sportive :  
**www.asgolfbordeauxlac.com**